

Communiqué de presse

Assemblée des délégués de l'Interprofession du Gruyère 2 juillet 2012 – Domaine des Faverges

Le 2 juillet 2012, sous la houlette de son Président, M. Oswald Kessler, l'Interprofession du Gruyère a marqué dignement le 20 anniversaire de la signature de la charte du Gruyère. Célébré à l'endroit même où ce document a été porté sur ses fonds baptismaux, soit le Domaine des Faverges, dans le vignoble de Lavaux, cet événement a donné lieu à un rappel historique tout en le mettant en perspective avec les défis futurs que la filière du Gruyère doit relever.

Sans ce document fondateur, il n'y aurait pas d'appellation d'origine contrôlée en Suisse, et l'Interprofession du Gruyère n'aurait pas sa forme actuelle. Il faut donc signaler l'initiative prise à l'époque par la région romande dans son ensemble pour le soutien à ce projet porteur pour l'avenir.

Un beau chemin parcouru pour assurer une perspective à la filière du Gruyère AOC. Ainsi ce 2 juillet, l'Assemblée des délégués a en outre entériné son rapport annuel ainsi que les comptes. Le comité a été réélu à l'unanimité dans sa composition actuelle.

Au niveau de la garantie de la qualité du Gruyère AOC, l'Assemblée des délégués a décidé d'interdire l'utilisation du robot de traite pour une traite en continu au sein de la production du lait pour ce fromage.

Pour l'avenir, l'Interprofession du Gruyère entend s'engager d'avantage pour la défense du nom « GRUYERE » au travers le monde, d'améliorer encore la qualité de ce noble fromage, tout en permettant une évolution graduelle des quantités sans que cela soit au détriment du prix. L'organisation faîtière de la filière entend également s'impliquer dans le soutien à la formation des partenaires de la filière.

L'Interprofession effectuera également une promotion ciblée sur la marque Gruyère AOC avec où c'est possible, une collaboration avec les différentes organisations de promotion, soit cantonales, supra-cantonales, nationales ou internationales. A ce titre, la collaboration avec le travail de l'Association pour la promotion des AOC ainsi que Switzerland Cheese Marketing sera privilégiée,

Ainsi l'Interprofession du Gruyère entend relever les défis futurs en s'appuyant sur les jalons posés ces dernières années qui ont pris naissance dans l'élaboration de la charte du Gruyère.

Interprofession du Gruyère
Philippe Bardet, Directeur
079/317.82.61
www.gruyere.com

Pringy, le 2 juillet 2012